



JOURNÉES FRANCO-ITALIENNES
DE JUSTICE CONSTITUTIONNELLE

2^e édition



Università
degli Studi
di Messina
DIPARTIMENTO DI GIURISPRUDENZA
"SALVATORE PUGLIATTI"



CDPC
JEAN-CLAUDE ESCARRAS
CNRS UMR DICE

UNIVERSITÉ DE
TOULON



LE DÉPARTEMENT

Les Cours constitutionnelles et les autres pouvoirs de l'État

Regards croisés franco-italiens sur le rôle des cours
constitutionnelles au XXI^e siècle, à l'occasion du 70^e
anniversaire de la Cour constitutionnelle italienne

Toulon, les 26 et 27 juin 2026
Faculté de droit, Amphithéâtre 100

Organisateurs :

Thierry Di Manno, Jean-Jacques Pardini, Caterina Severino et Giusi Sorrenti



Vendredi 26 juin 2026

- 9h00 Allocutions d'ouverture
- Monsieur **Xavier Leroux**, président de l'Université de Toulon
 - Monsieur **Pascal Oudot**, doyen de la Faculté de droit
 - Monsieur **Thierry Di Manno**, doyen honoraire de la Faculté de droit, directeur honoraire du CDPC-JCE et
 - Madame **Giusi Sorrenti**, professeure à l'Université de Messine, co-initiateurs des Journées franco-italiennes de justice constitutionnelle

9h30 Rapport introductif, par Massimo Luciani, juge à la Cour constitutionnelle italienne, professeur émérite de l'Université La Sapienza de Rome

Session 1: Les Cours constitutionnelles et le pouvoir législatif

*Sous la présidence de **Thierry Di Manno**, professeur à l'Université de Toulon, doyen honoraire de la Faculté de droit, directeur honoraire du CDPC-JCE*

10h00 Introduction du thème par le président de séance

Les Cours constitutionnelles, défenseurs du pouvoir législatif ?

10h10 Rapport français: **Jean-Philippe Derosier**, professeur à l'Université de Lille, titulaire de la Chaire d'études parlementaires

10h30 Rapport italien: **Antonio Saitta**, professeur ordinaire de droit constitutionnel à l'Université de Messine

10h50 Pause-café

Les Cours constitutionnelles, suppléantes du pouvoir législatif ?

11h10 Rapport français: **Ariane Vidal-Naquet**, professeure à Aix-Marseille Université, directrice de l'Institut Louis Favoreu

11h30 Rapport italien: **Benedetta Barbisan**, professeure associée de droit constitutionnel comparé à l'Université de Macerata

11h50 Discussions

12h30 Fin de la première session

Session 2: Les Cours constitutionnelles et le pouvoir exécutif

*Sous la présidence de **Maryse Baudrez**, professeure émérite de l'Université de Toulon, directrice honoraire du CDPC-JCE*

14h30 Introduction du thème par la présidente de séance

Les Cours constitutionnelles, défenseurs du pouvoir exécutif ?

- 14h40** Rapport français : **Philippe Blachèr**, professeur à l'Université Jean-Moulin Lyon III
- 15h00** Rapport italien : **Paolo Bonetti**, professeur associé confirmé de droit constitutionnel et de droit public à l'Université de Milan-Bicocca

Les Cours constitutionnelles, contrôleurs du pouvoir législatif gouvernemental ?

- 15h20** Rapport français : **Mathieu Carpentier**, professeur à l'Université de Toulouse-Capitole
- 15h40** Rapport italien : **Stefania Parisi**, professeure associée de droit constitutionnel à l'Université de Naples Frédéric II
- 16h00** Discussions

Samedi 27 juin 2026

Session 3 : Les Cours constitutionnelles et le pouvoir judiciaire

*Sous la présidence de **Jean-Jacques Pardini**, professeur émérite de l'Université de Toulon, doyen honoraire de la Faculté de droit, directeur honoraire du CDPC-JCE*

- 9h30** Introduction du thème par le président de séance

Les Cours constitutionnelles, garantes du pouvoir judiciaire ?

- 9h40** Rapport français : **Fabrice Hourquebie**, professeur à l'Université de Bordeaux
- 10h00** Rapport italien : **Marco Ruotolo**, professeur ordinaire de droit constitutionnel et public à l'Université de Rome 3
- 10h20** Pause-café

Les Cours constitutionnelles, régulatrices de l'interprétation judiciaire ?

- 10h40** Rapport français : **Caterina Severino**, professeure à Sciences Po Aix, Institut Louis Favoreu – membre associée du CDPC-JCE
- 11h00** Rapport italien : **Giusi Sorrenti**, professeure ordinaire de droit constitutionnel à l'Université de Messine
- 11h20** Discussions
- 11h40** Propos conclusifs, par **Philippe Bas**, ancien ministre, ancien président de la Commission des Lois du Sénat, membre du Conseil constitutionnel français
- 12h10** Fin des travaux



2^{es} Journées franco-italiennes de justice constitutionnelle

Sous l'égide du CDPC-JCE de l'Université de Toulon et du Dipartimento di Giurisprudenza de l'Università de Messine

Organisateurs :

Thierry Di Manno, Jean-Jacques Pardini, Caterina Severino et Giusi Sorrenti

Comité scientifique :

Thierry Di Manno, Elisabetta Lamarque, Elena Malfatti, Jean-Jacques Pardini, Caterina Severino et Giusi Sorrenti



JOURNÉES FRANCO-ITALIENNES
DE JUSTICE CONSTITUTIONNELLE